

<http://snalc.org/snalc2015/spip.php?article863>



Heures supplémentaires des Chaires Sup

- Carrière - Primes, IMP, traitements, frais... - 2017/2018 -



Date de mise en ligne : jeudi 14 décembre 2017

Copyright © Syndicat National des Lycées et Collèges : Académie
d'Aix-Marseille - Tous droits réservés

Chaires supérieures

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET HEURES D'INTERROGATION :

L'ERREUR EST RÉPARÉE

Par courrier du 4 octobre, le SNALC a alerté la Direction des Affaires Financières du ministère sur une erreur dans le calcul du taux des HSA des professeurs de chaire supérieure. En effet, ce calcul ne tenait pas compte des nouvelles grilles indiciaires du décret 2017-171 du 10 février 2017 modifiant les grilles à compter du 1er janvier 2017. Or, les taux appliqués en étaient restés aux anciennes grilles, lésant financièrement les professeurs de chaire supérieure.

Le SNALC publie ici la réponse qu'il a reçue du ministère à sa demande : celui-ci a confirmé ce dysfonctionnement et notre analyse ; il a ainsi validé notre demande de correction et de régularisation avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 sur la paye du mois de novembre 2017, sauf pour les personnels ayant changé d'académie pour lesquels cette régularisation sera effectuée sur la paye de janvier ou février 2018.

[LIRE LA RÉPONSE DE LA DAF](#)

contact : prepa@snalc.fr